

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Baumann S.A., Vevey**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: HRS Finanzierungs und Beteiligungs AG, Kreuzlingen
3.

Décision par: l'assemblée générale
4.

Date de la décision: 26.06.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **31.10.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: HRS Finanzierungs und Beteiligungs AG, Kreuzlingen, Konstanzer Strasse 9, 8280 Kreuzlingen
7.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8.

Remarques: L'attention des créanciers est attiré sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la troisième publication de cet avis, selon l'art. 745 al 3 CO.

Suter & Partner, Rechtsanwälte
9001 St. Gallen

(01114080)